

DÉCISION MUNICIPALE
N° 2023 - 69
En date du 19 septembre 2023

Objet: CONTRAT PASSÉ AVEC L'ASSOCIATION ORCHESTRE DES CONCERTS LAMOUREUX - CONCERT 15 SEPTEMBRE 2023 - JOURNÉES DU PATRIMOINE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant que la commune de Luzarches a organiser un concert à l'Eglise Saint-Côme Saint-Damien, le vendredi 15 septembre 2023 pour l'ouverture des journées du Patrimoine.

Considérant la proposition faite par l'association « Orchestre Lamoureux » de donner une représentation en interprétant « Les Quatre Saisons » pour un coût de 4 000,00€ HT, soit 4 220,00€ TTC.

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat de cession de droits de représentation avec l'Association Orchestre Lamoureux.

DÉCIDE

Article 1^{er}: **De passer** un contrat de cession de droits de représentation avec l'Association Orchestre Lamoureux, pour la représentation « Les Quatre Saisons », le vendredi 15 septembre 2023 à l'Eglise Saint-Côme Saint-Damien.

Article 2: **De Fixer** le coût de la représentation à 4 000,00€ HT soit 4 220,00€ TTC

Article 3: **Dit** que les dépenses sont prévues au budget principal 2023



Michel MANSOUX
Maire